



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 2 MARS 2026

Nombre de conseillers : 30

- Présent(e)s : 24
- Pouvoirs : 2
- Excusé(e)s : 1
- Absent(e)s non excusé(e)s : 3

L'an deux mil vingt-six, le 2 mars, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 16 février 2026, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à l'Espace Jean Gabin à Chaponnay, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.

Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Nicolas VARIGNY, Laurent BICARD, Maryse MERARD, Cécile SUBRA (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Christelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennes), Pierre BALLELIO, Lilian CARRAS, Sylvie CARRE, Arnaud DELEU, Pascale LUCARELLI, René MARTINEZ (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Denis CATHEBRAS, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD (Simandres), Béatrice CROISILE, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Patrice LAVERLOCHERE, Roberto POLONI (Ternay)

Pouvoirs :

Mme Frédérique LEPELERS (Simandres) a donné pouvoir à M. Michel BOULUD (Simandres)

Mme Bettina VOIRIN (Ternay) a donné pouvoir à Mme Béatrice CROISILE (Ternay)

Excusé :

M. Mattia SCOTTI (Ternay)

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)

Mme Martine JAMES (Communay)

Mme Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon)

N°2026-21-7.5.3  
02/03/2026

Attribution de subventions aux associations et organismes publics pour l'année 2026

**Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances, rappelle à l'assemblée que :**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2025-07-29-00010 du 29 juillet 2025 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

**Considérant** la commission finances du 28 janvier 2026 ;

**Considérant** les bureaux communautaires des 12 janvier, 19 janvier et 9 février 2026 ;

**Considérant** le Débat d'Orientation Budgétaire du 2 février 2026 ;

**Considérant** la nécessité de prendre une délibération pour allouer des subventions à des associations et à des organismes publics pour chaque exercice budgétaire ;

Pour l'année 2026, conformément aux sommes inscrites dans le BP 2026, il est proposé les subventions aux associations et organismes publics suivants :

Emploi/Information jeunesse :

- Association « Les Jardins de Lucie » : 20 000€ ;
- Chambres des Métiers et de l'Artisanat du Rhône, de l'Ain, de l'Isère et des deux Sèvres, Maisons Familiales Rurales (MFR Saint-André Le Gaz, MFR la Palma, MFR Balan, MFR

Chaumont, MFR Saint Laurent de Chamousset, MFR Domaine de la Saulsaie, MFR EO La Grive, MFR Mozas, MFR Montbrison, MFR Villié Morgon, MFR Charentay, MFR des 4 Vallées, CMA Lyon-Rhône, BTP CFA Loire, CECOF CFA, Lycée professionnel privé rural de l'Ain, Ecole La Mache, CFA Les Mouliniers, EFMA de Bourgoïn-Jallieu, MFR Lamure sur Azergues, BTP CFA Ain Bourg en Bresse, Lycée Agricole Nandax, MFR Anse, MFR St Romain de Popey) : 30€ par apprenti du Pays de l'Ozon, dans la limite des inscriptions budgétaires soit : 1 500€ ;

- Mission locale Rhône Sud Est (subvention annuelle et Fonds d'Aide aux Jeunes) : 55 000€ ;
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône (partenariat pour « l'artisanat fait son cinéma ») : 3 100€ ;

#### Développement économique :

- ALYSEE : 3 000€ ;
- Aide au maintien des commerces de centres bourg en partenariat avec la Région AURA : 6 000€ ;
- Agence d'urbanisme (fin de l'inventaire des zones d'activités économiques) : 2 400 € ;

#### Tourisme :

- Syndicat d'Initiative de Ternay : 1 700€ ;

#### Environnement/Transition énergétique :

- Groupement de défense sanitaire du Rhône, dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique : 8 750€ ;
- ATMO (qualité de l'air) : 7 270€ ;
- Entente Interdépartementale de démoustication : 7 000€ ;

#### Agriculture :

- Association Paragrêle 69 (système de lutte anti-grêle) : 22 500€ ;
- Chambre d'Agriculture du Rhône (contrat d'animation territorial) : 910€ ;

#### Aménagement du territoire :

- Dans le cadre du plan de sauvegarde de l'Édicnème Criard, à l'association Ligue de Protection des Oiseaux et l'Association Porte de l'Isère Environnement : 1 217€ ;

#### Logement - Habitat :

- SOLIHA : 26 555€ ;

#### Mobilités et déplacements :

- Etablissements scolaires du Pays de l'Ozon (400€ par établissement) pour l'enseignement du vélo : 4 400€ ;
- SYTRAL Mobilités (incitation financière au covoiturage et participation plateforme Encovoit) : 19 000€ ;

#### Ecoles de musique :

- Association Vincent d'Indy : 40 000€.

#### **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité absolue :**

**25 VOTES POUR :** Mmes et MM, Nicolas VARIGNY, Laurent BICARD, Cécile SUBRA, Maryse MERARD (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Christelle REMY (Communay), Sandra BULLION (Marennes), Pierre BALLELIO, Lilian CARRAS, Arnaud DELEU, Sylvie CARRE, Pascale LUCARELLI, René MARTINEZ (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Denis CATHEBRAS, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD, Frédérique LEPEERS (Simandres), Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Béatrice CROISILE, Patrice LAVERLOCHERE, Roberto POLONI, Bettina VOIRIN (Ternay)

**1 ABSTENTION : M. Timotéo ABELLAN (Marennnes)**

- **ACCEPTE** de verser les subventions précitées aux associations et autres organismes publics ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire au versement des montants susvisés ;
- **DIT** que les crédits budgétaires sont prévus au BP 2026 du budget principal au chapitre 65.

Télétransmise en Préfecture le **12 MARS 2026**  
Affichée le  
Certifiée exécutoire le **12 MARS 2026**

Pour extrait conforme au registre,  
Pierre BALELIO  
Président



Accusé de réception en préfecture  
069-246900765-20260302-D-2026-21-1-DE  
Date de télétransmission : 12/03/2026  
Date de réception préfecture : 12/03/2026